

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance ordinaire du conseil
Lundi 1er juin 2015 à 19h30
Au lieu ordinaire des séances

Sont présents : M. Guy Dupuis
M. Mathieu Bourque
M. François Roy
Mme. Carmen Arseneault
M. François Pinard
M. Luc Laplante

Formant quorum sous la présidence du maire madame Line Théroux. Madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, Silvie Leclerc, est présente.

02
2015-06-52 Ordre du jour

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption des minutes du mois de mai 2015
- 04 Approbation des comptes
- 05 Appui (Centre de pédiatrie sociale LE CERCLE)
- 06 Congrès FQM (24, 25 et 26 septembre 2015)
- 07 Entretien de cours d'eau (branche 9 et début rivière Carmel)
- 08 Modification règlement 2015-01
- 09 RIGIDBNY (autorisation de signature)
- 10 Office municipal d'Habitation (révision budgétaire 2015)
- 11 Commandite (Le Coq à l'âme)
- 12 État des revenus et des dépenses 2015
- 13 Emprunt temporaire (travaux règlement 2015-01)

Correspondance :

- Remerciements (Rosilda Houle)
- RIGIDBNY (procès-verbal, séance du 21 avril 2015)
- MMQ (rapport annuel 2014)
- SADC (assemblée générale annuelle, 12 juin 2015)
- Ministère des Transports (TECQ 2014 – 2018)
- MAMOT (programmation TECQ 2014 – 2018)

Varia :

- a) Achat défibrillateur
- b) Achat caméra (station service)

Période de questions
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Pinard
Appuyé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil
d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à
tout autre sujet pertinent.

Adoptée

03
2015-06-53 Adoption des minutes du mois de mai 2015

Il est proposé par monsieur Mathieu Bourque
Appuyé par madame Carmen Arseneault et unanimement résolu par ce conseil
d'adopter les minutes de la séance du mois de mai 2015, telles que présentées
et sans lecture.

Adoptée

04

2015-06-54 Approbation des comptes

CONSIDÉRANT que la directrice générale certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs 83 808.72\$ et Accès D 34 659.13\$ (salaires et fournisseurs);

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis
Appuyé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la directrice générale & secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

05

2015-06-55 Appui (Centre de pédiatrie sociale LE CERCLE)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au Fonds de territoire du Pacte rural 2014-2015 de la MRC de Nicolet-Yamaska pour le projet de Centre de pédiatrie sociale LE CERCLE;

CONSIDÉRANT l'appui demandé au projet par la municipalité de Saint-Léonard d'Aston;

CONSIDÉRANT les informations fournies par le promoteur;

Il est proposé par monsieur François Roy
Appuyé par monsieur Mathieu Bourque et unanimement résolu par ce conseil que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue appuie la demande d'aide financière liée au démarrage du Centre de pédiatrie sociale Le Cercle.

Adoptée

06

Congrès FQM (24, 25 et 26 septembre 2015)

Le dossier est reporté à la prochaine séance du conseil.

07

2015-06-56 Entretien de cours d'eau
(branche 9 et début rivière Carmel)

CONSIDÉRANT la demande d'entretien de la branche 9 et le début de la rivière Carmel;

CONSIDÉRANT que la responsabilité des cours d'eau est sous la juridiction de la MRC de Nicolet-Yamaska;

Il est proposé par madame Carmen Arseneault
Appuyé par monsieur Mathieu Bourque et unanimement résolu par ce conseil de transmettre ladite demande à la MRC de Nicolet-Yamaska.

Adoptée

08

2015-06-57 Modification règlement 2015-01

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire effectue la vérification du règlement d'emprunt 2015-01 décrétant un

emprunt de 458 925\$ pour financer des travaux d'aqueduc (dossier taxe d'accise 2014 – 2018);

CONSIDÉRANT que certaines modifications sont à apporter au règlement 2015-01;

Il est proposé par monsieur François Roy
Appuyé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil :

1° QUE l'article 3 du règlement 2015-01 soit remplacé par le suivant :

Article 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 459 660\$ pour des travaux de mise aux normes du réservoir d'eau potable et de son bâtiment tels que mentionnés au bordereau de soumission de MPECO Électrique et conformément au résumé préparé par madame Silvie Leclerc, en date du 1^{er} juin 2015, lesquels bordereau de soumission et résumé font partie intégrante du présent règlement en annexe A et B.

2° QU'il soit ajouté à l'article 4 du règlement 2015-01, après les mots " pour un terme de deux (2) ans " le texte suivant : et à affecter une somme de 735\$ provenant du fonds général.

Adoptée

09

2015-06-58 RIGIDBNY (autorisation de signature)

CONSIDÉRANT que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue est membre de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska en vertu d'une entente intermunicipale intervenue le 11 juillet 1995, approuvée par le ministre des Affaires municipales le 5 septembre 1995;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville, partie à cette entente, a, en conformité avec les dispositions de cette entente, signifié son intention de ne pas renouveler l'entente par l'adoption de sa résolution 2014-08-177, le 18 août 2014, portant sur l'adhésion à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Bas-François pour le territoire de l'ancien Village de Pierreville et son retrait de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT que les municipalités membres et le Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak, à l'exception de la Municipalité de Pierreville, entendent demeurer membres de la Régie et poursuivre les activités de celle-ci tout en permettant le retrait de la Municipalité de Pierreville selon les termes de l'entente;

CONSIDÉRANT que les membres conviennent de s'adresser au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour procéder au remplacement de l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska au moyen d'une nouvelle entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale créant la Régie de gestion intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT que le texte de l'entente intermunicipale soumis aux membres du conseil, lequel doit d'abord être approuvé par le Gouvernement pour permettre la signature de l'entente avec le Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak et par la suite, par tous les membres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur François Roy
Appuyé par monsieur Mathieu Bourque et unanimement résolu d'autoriser le maire et la directrice générale ou en leur absence, le maire suppléant, à signer pour et au nom de la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue l'**Entente relative au remplacement de l'entente intermunicipale créant la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska**, après avoir obtenu l'autorisation du Gouvernement du Québec de conclure cette entente avec le Conseil de bande des Abénakis de Wôlinak.

Adoptée

10
2015-06-59 Office municipal d'Habitation
(révision budgétaire 2015)

Il est proposé par monsieur François Roy
Appuyé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'accepter la révision budgétaire 2015 de l'Office municipal d'Habitation de Ste-Perpétue, telle que présentée portant la contribution municipale de l'année 2015 à 1 614\$.

Adoptée

11
2015-06-60 Commandite (Le Coq à l'âme)

Il est proposé par monsieur François Roy
Appuyé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'accorder une commandite de 500\$ à la Troupe du Coq à l'Âme.

Adoptée

12
2015-06-61 État des revenus et des dépenses 2015

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis
Appuyé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'accepter l'état des revenus et des dépenses, tel que présenté.

Adoptée

13
2015-06-62 Emprunt temporaire (travaux règlement 2015-01)

CONSIDÉRANT que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue a adopté le règlement 2015-01 relatif à un emprunt de 458 925\$;

CONSIDÉRANT l'acceptation dudit règlement par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur Luc Laplante
Appuyé par monsieur François Roy et unanimement résolu par ce conseil :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de ladite résolution;
- QU'un emprunt temporaire ouvert soit accordé au montant de 458 925\$, d'un terme de deux (2) ans, par la **Caisse Desjardins de Nicolet**;
- QUE l'emprunt porte intérêt à **taux préférentiel (TP) + 0.5%**;
- QUE les intérêts soient payables mensuellement;
- QUE mesdames Line Thérout et Silvie Leclerc, respectivement maire et directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la

municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue tous les documents nécessaires à l'emprunt temporaire.

Adoptée

A)
2015-06-63 Achat défibrillateur

Il est proposé par monsieur François Roy
Appuyé par monsieur Mathieu Bourque et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser l'achat d'un défibrillateur, d'en faire l'installation à la résidence des aînés la Villa St-Charles et de rendre l'équipement disponible à l'ensemble de la population.

Adoptée

B)
2015-06-64 Achat caméra (poste d'essence)

Il est proposé par monsieur Luc Laplante
Appuyé par madame Carmen Arseneault et unanimement résolu d'autoriser l'achat et l'installation d'un système de caméra pour le poste d'essence.

Adoptée

21h Période de questions

2015-06-65 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Roy
Appuyé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil de lever l'assemblée à 21h00.

Adoptée

Line Théroux,
Maire

Silvie Leclerc,
Directrice générale

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue
Séance extraordinaire du conseil
Mardi 16 juin 2015 à 18h00
Au lieu ordinaire des séances

Sont présents : M. Guy Dupuis
M. Mathieu Bourque
Mme. Carmen Arseneault
M. François Pinard
M. Luc Laplante
Est absent : M. François Roy

Formant quorum sous la présidence du maire madame Line Théroux. Madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, Silvie Leclerc, est présente.

Tous les conseillers présents à la séance renoncent à l'avis de convocation.

02

2015-06-66 Ordre du jour

01 Mot de bienvenue

02 Adoption de l'ordre du jour

03 Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet AIRRL

04 Mandat Techni-Consultant (réseau routier local)

05 Mandat (réhabilitation des puits municipaux)

05.1 Akifer (supervision des travaux)

05.2 Les Forages LBM inc. (puisatiers)

06 Indicateurs de gestion 2014

Varia :

a) Réfection rang St-Edmond (programme TECQ 2014 – 2018)

b) Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults (rang St-Edmond)

Période de questions

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis

Appuyé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à tout autre sujet pertinent.

Adoptée

03

2015-06-67 Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet AIRRL

ATTENDU que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue a pris connaissance des modalités d'application du programme de réhabilitation du réseau routier local – volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL);

ATTENDU que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Laplante

Appuyé par madame Carmen Arseneault et unanimement résolu que le conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

Adoptée

04

2015-06-68 Mandat Techni-Consultant (réseau routier local)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière relative au programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet accélération des investissements sur le réseau routier local;

CONSIDÉRANT les besoins en services professionnels et en assistance technique;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis
Appuyé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil
d'accepter l'offre de services professionnels de Techni-Consultant telle que
proposée au document du 11 juin 2015.

Adoptée

05 Mandat (réhabilitation des puits municipaux)

05.1

2015-06-69 Akifer (supervision des travaux)

CONSIDÉRANT qu'une inspection caméra des puits PP-2 et PP-3 a été effectuée par la firme Akifer;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme de procéder à leur réhabilitation;

Il est proposé par madame Carmen Arseneault
Appuyé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil de
mandater la firme Akifer, sis au 1990 rue Cyrille-Duquest, Québec, pour la
surveillance et la coordination des travaux de réhabilitation des puits PP-2 et PP-
3 au prix soumis au document PR15-227 du 15 juin 2015.

Adoptée

05.2

2015-06-70 Les Forages LBM (puisatiers)

CONSIDÉRANT que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue désire
procéder à la réhabilitation des puits PP-2 et PP-3;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis
Appuyé par monsieur Mathieu Bourque et unanimement résolu par ce conseil de
mandater Les Forages LBM inc, sis au 65 rue François Bourgeois, Victoriaville,
Québec, pour la réhabilitation des puits PP-2 et PP-3 au prix mentionné au
bordereau de soumission du 15 juin 2015.

Adoptée

06

2015-06-71 Indicateurs de gestion 2014

Il est proposé par monsieur François Pinard
Appuyé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil
d'adopter les indicateurs de gestion 2014 tels que présentés.

Adoptée

a)

2015-06-72 Réfection rang St-Edmond (programme TECQ 2014 – 2018)

CONSIDÉRANT l'état de la chaussée du rang St-Edmond;

CONSIDÉRANT que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue désire
procéder à sa réfection;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles au programme de la taxe
d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ)
2014 – 2018;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis

Appuyé par monsieur Luc Laplante et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser les travaux de réfection du rang St-Edmond.

Adoptée

b)
2015-06-73 Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults (rang St-Edmond)

CONSIDÉRANT que la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue procédera à la réfection du rang Ste-Edmond;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ce rang se situe en la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults;

CONSIDÉRANT qu'il serait de bon aloi de procéder au pavage de la partie du rang située en la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults afin que la totalité du rang soit pavée;

CONSIDÉRANT les économies d'échelles résultant de l'utilisation des équipements en place fournis par la municipalité de Sainte-Perpétue;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults avait annoncé son intention de procéder au pavage de cette partie du rang en contrepartie du pavage d'une partie du rang St-Joachim par la municipalité de Sainte-Perpétue;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont admissibles à divers programmes de subvention du gouvernement du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Luc Laplante
Appuyé par monsieur Mathieu Bourque et unanimement résolu par ce conseil d'inviter la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults à entreprendre des pourparlers avec la municipalité de Sainte-Perpétue afin de procéder conjointement aux travaux de pavage du rang St-Edmond.

Adoptée

19h10 Période de questions

2015-06-74 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Luc Laplante
Appuyé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance extraordinaire à 19h10.

Adoptée

Line Théroux, maire

Silvie Leclerc, directrice générale